



Restitution ordinateur + téléphone portable en Arrêt maladie ?

Par **lorenzo**, le **25/09/2014** à **11:53**

Bonjour,

En arrêt maladie depuis 3 mois mon employeur me réclame ordinateur et téléphone portable.
En a t'il le droit ?

Quelles sont les conséquences pour moi si je refuse car je suis toujours salarié de l'entreprise et j'estime devoir les conserver en attendant mon retour.

Merci par avance de votre retour

Par **moisse**, le **25/09/2014** à **11:57**

Bonsoir,

Vous estimez à tort pour ce qui est de l'ordinateur, et vraisemblablement à tort aussi pour le téléphone mobile.

En effet sauf s'il est prévu aussi un usage personnel pour ce téléphone, vous ne pouvez vous opposer à la restitution des outils de travail dont vous n'avez pas l'usage en arrêt maladie.

Par **lorenzo**, le **25/09/2014** à **12:02**

Merci pour votre commentaire, aussi connaissez vous les conséquences d'un refus ?

Par **moisse**, le **25/09/2014** à **12:11**

Ceux sont les conséquences d'une insubordination.
En l'espèce une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement.